



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 25/05/23

### État de sécheresse dans l'Indre : les premières restrictions

La France fait face depuis plusieurs mois à une sécheresse préoccupante qui nécessite une vigilance et, d'ores et déjà, une mobilisation collective : alors que l'été approche, les effets du manque de précipitations se font ressentir de manière significative dans la région, mettant en péril les ressources en eau, notre agriculture et les équilibres écologiques.

Dans ce contexte, le préfet a de nouveau réuni ce mercredi le comité restreint de l'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) de l'Indre (comité sécheresse) afin d'effectuer un point sur la situation hydrologique du département.

Les dernières données disponibles révèlent que l'Indre subit un déficit hydrique important ; la recharge hivernale des nappes phréatiques n'a pas été au rendez-vous et les cours d'eau voient leur débit diminuer de façon inquiétante en l'absence de précipitations : la préservation et la gestion responsable de la ressource en eau sont donc des priorités urgentes pour notre département. Face à cette situation, des mesures concrètes sont mises en œuvre pour atténuer les effets de la sécheresse et préserver les réserves en eau disponibles.

Même si la pluviométrie du mois de mai est toujours présente dans les esprits, la sécheresse des sols et les températures douces ont favorisé le départ de la végétation et réduisent la capacité d'infiltration de l'eau dans les nappes, dont les niveaux sont exceptionnellement faibles pour la saison. Par conséquent, le préfet décide de laisser l'ensemble du département de l'Indre en vigilance sécheresse et de mettre en place dès maintenant des mesures de restrictions sur une partie des têtes de bassin du département pour sensibiliser la population à réduire sa consommation d'eau et à adopter des pratiques responsables.

L'arrêté de restriction qui entre en vigueur **le samedi 27 mai 2023 à 00h** concerne les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

<b>VIGILANCE</b>	Anglin amont, Anglin aval, Arnon, Cher, Claise, Creuse, Fouzon, Gartempe, Indre aval, Indrois-Tourmente, Modon, Ringoire (gestion volumétrique) <sup>1</sup> , Théols, Trégonce (gestion volumétrique) <sup>1</sup>
<b>ALERTE</b>	Bouzanne, Indre amont
<b>ALERTE RENFORCÉE</b>	Trégonce (hors gestion volumétrique) <sup>1</sup>
<b>CRISE</b>	Ringoire (hors gestion volumétrique) <sup>1</sup>

#### Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583  
36019 CHÂTEAURoux Cedex

En cette période de sécheresse, le préfet appelle l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels et tous les professionnels) à prendre conscience de l'importance de leur contribution individuelle à la préservation des ressources en eau. Chaque geste compte, qu'il s'agisse de limiter l'arrosage, d'optimiser l'utilisation de l'eau dans les activités quotidiennes ou de participer à des initiatives de récupération des eaux.

**SÉCHERESSE**  
**AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU**

**USAGE DOMESTIQUE**

- Éviter de laisser couler l'eau
- Utiliser les appareils de lavage à plein
- Limiter les arrosages des jardins
- Installer des équipements économes en eau

**INDUSTRIE**

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

**COLLECTIVITÉS**

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

**AGRICULTURE**

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements

1 L'ensemble des agriculteurs de ces deux bassins adhèrent au protocole d'irrigation raisonnée. Ils sont en gestion volumétrique et ne sont pas, à ce stade, concernés par les restrictions.